

## Description des champs

Nom du champ	Description
Organisme	Organismes publics (OP) assujettis à la <i>Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement</i> (LGGRI).
Type CR	Ce champ contient une possibilité de deux valeurs. 1. CRTI : le type d'unité nommé « centre de responsabilité en TI » (CRTI) est l'unité administrative en technologies de l'information qui relève du responsable de la gestion TI de l'organisation. 2. Hors CRTI : le type d'unité nommé « centre de responsabilité hors TI » (hors CRTI) est l'unité administrative où se trouvent des personnes œuvrant en TI, mais ne relevant pas du responsable de la gestion des TI de l'organisation.
Spécialité_Regroupement	<u>Spécialité</u> : la spécialité est une division du secteur professionnel correspondant à une activité particulière. Il y a 33 valeurs associées aux spécialités : architecture d'affaires, architecture d'entreprise, conseil stratégique, analyse d'affaires, analyse en développement de système, pilotage, programmation, architecture d'intégration d'applications, architecture fonctionnelle, architecture organique, architecture de processus, infrastructure technologique & général, télécommunications, architecture d'infrastructure technologique, architecture d'intégration technologique, architecture de réseaux – Télécommunications, coordination d'incidents, administration de données, intelligence d'affaires, architecture de données et d'information, géomatique, gestion de projet, soutien de projet, sécurité de l'information, architecture de sécurité, formation TI, soutien aux utilisateurs, administration générale, gestion de projet (PCO) / planification-suivi-contrôle, information de gestion, secrétariat général, web et médias sociaux, technologie de l'information <u>Regroupement</u> : un regroupement correspond à un assemblage de spécialités du champ des ressources informationnelles unies selon la cohérence du type d'emploi qui en découlent. Il y a 9 valeurs associées aux regroupements : 1. Stratégie et gouvernance 2. Systèmes et solutions d'affaires 3. Technologies et infrastructures technologiques 4. Architecture et exploitation de données 5. Gestion de projet 6. Sécurité de l'information 7. Soutien aux utilisateurs 8. Soutien aux ressources informationnelles 9. Personnel d'encadrement en TI
Niveau_Classe	<u>Niveau</u> : la notion de niveau de complexité s'applique ici à la catégorie des emplois du personnel professionnel. Il y a cinq valeurs possibles pour ce champ : professionnel standard, professionnel expert, professionnel expert chef d'équipe, professionnel émérite et professionnel émérite chef d'équipe. <u>Classe</u> : la notion de classe s'applique ici à la catégorie des emplois du personnel technique. Il y a trois valeurs possibles pour ce champ : technicien classe nominale, technicien classe principale et technicien classe principale chef d'équipe. Une valeur « s.o. » signifierait que ce champ est non applicable.
Catégorie	Regroupement d'emplois basé sur la nature de leurs attributions. Il y a 5 valeurs associées à ce champ : 1. Professionnel 2. Technicien 3. Personnel de bureau 4. Personnel d'encadrement 5. Opérateur
Internes	Champ qui indique le nombre de ressources internes qui correspondent au croisement des valeurs de la ligne. <u>Définition d'internes</u> : tout employé (effectif) régulier ou occasionnel de l'administration publique occupant un poste actif (autorisé et non autorisé). Les postes actifs incluent les statuts d'affectation : congé plein salaire, congé sans salaire, congé de maternité, assurance-salaire, retrait préventif, accident de travail et préretraite. Les étudiants et les stagiaires sont exclus. Pour les prêts de services effectués entre OP de l'administration publique, l'employé faisant l'objet d'un prêt de service doit être dénombré dans l'OP d'attache. Une ressource prêtée par un OP à un autre OP n'est pas considérée comme une ressource externe.
Vacants	Champ qui indique le nombre de postes vacants qui correspondent au croisement des valeurs de la ligne. <u>Définition de vacants</u> : tous les postes actifs (autorisés) pour lesquels aucun titulaire

Nom du champ	Description
	régulier ou occasionnel n'est affecté au moment de la collecte. Pour refléter la vraie situation des postes vacants (postes à combler), seuls ceux qu'il est réellement prévu de doter à brève échéance apparaissent. Sont exclus tous les postes devant être abolis, remis, réévalués, ou pour lesquels il n'y a pas d'heures rémunérées prévues et budgétées.
Externes	<p>Champ qui indique le nombre de ressources externes qui correspondent au croisement des valeurs de la ligne.</p> <p><u>Définition d'externes</u> : toute personne à l'emploi d'une firme privée, que la ressource soit localisée dans les bureaux de l'organisme public ou non.</p> <p>Les organismes publics excluent de leur dénombrement les ressources provenant des contrats avec Infrastructures technologiques Québec, ce dernier comptabilisant lui-même ses ressources.</p>